

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1148

présenté par  
M. Lioger, rapporteur

-----

### ARTICLE 17

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« en définit les modalités »,

les mots :

« définit les modalités de mise en œuvre de cette téléprocédure ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.